

E 3071  
Mouulus Louis, Joseph

soldat au 12<sup>e</sup> de ligne

n<sup>o</sup> 55562

+ le 4-8-14. Visé

et au cimét. de Devant le Pont-Visé. (liste comm.)  
cad et rd & cim de Visé (cim principal) d'arr. R. 4706. 1<sup>er</sup> liège

F/30764

Directeur Liège le 21-6-20 env: cad

EC 20570-20-6-20 à QM 12<sup>e</sup> l cad pr<sup>e</sup> visa.

1<sup>er</sup> liège 21-6-20 env: H. B.

QM 12<sup>e</sup> 9784 du 3-7-20 cad non visé, ne trouve pas  
trace de ce mil<sup>e</sup> à la mat<sup>e</sup> du 12<sup>e</sup>

E/C 21456/15-7-20 à Anvers, dem: réq<sup>t</sup> et n<sup>o</sup> mat<sup>e</sup>

Anvers le 23-7-20 donne renseignements.

EC 22542-38-20 à QM 12<sup>e</sup> l cad pr<sup>e</sup> visa

QM 12<sup>e</sup> 12881 du 10/8/20 cad visé

M. Ad. Samoye, rue de Bongues, 17 Devant-le-  
Pont-Visé le 10-9-20: dem. renseignements  
l'inscription d'un manuscrit au cimét. de Devant-le-Pont-  
Visé.

E.C. 27430 du 20.10.20 à Mdu ead.

Visi - 14-7-22 - désire que corps du mil soit déposé à côté de ses files d'armes au cim principal de Louette en vertu de la Fédération nationale des Combattants Section de Visi ainsi qu'une attestation de la veuve autorisant le transfert (5) - dem autorisation officielle p<sup>r</sup> faire effectuer ce changement (5)

5511 - 29-7-22 - Visi - le transfert au cim principal de Visi du corps du mil, pourra avoir lieu, à condition que votre Administration en supporte les frais et procède à ce transfert en présence d'un délégué de notre service

5512 - 29-7-22 P<sup>r</sup> Liège - transmet en communication dossier - dem. à se mettre directement en rapport avec l'adm. comm. pour régler ce transfert qui, suivant sa demande, se fera par ses soins et par conséquent à ses frais. -

P<sup>r</sup> Liège n: 933 - 8-8-22 - l'ead a eu lieu le 8 courant à 10 heures - envoi P.V. (3)

P<sup>r</sup> Liège n: 947 - 11-8-22 - env P.V. d'ead en triple n: 362 (3)